

Expertes de la Plateforme EDVAW sur la violence à l'égard des femmes lancent un appel urgent à l'action face aux taux alarmants de violence sexuelle contre les femmes et les filles haïtiennes

Washington, DC, 30 janvier 2025. La violence généralisée et dévastatrice, en particulier la violence sexuelle, dont sont victimes les femmes et les filles haïtiennes – à la fois en Haïti et au sein des communautés migrantes et réfugiées à l'étranger – exige une action immédiate et coordonnée de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale. En réponse à cette situation critique, les membres de la Plateforme EDVAW qui soutiennent cette déclaration¹, en leur qualité d'Expertes indépendantes des mécanismes régionaux et des Nations Unies chargés d'éliminer la discrimination et la violence à l'égard des femmes, expriment leur profonde préoccupation et appellent à des mesures décisives pour répondre à l'extrême violence subie par les femmes et les filles haïtiennes.

Les Expertes de la Plateforme EDVAW reconnaissent que la violence sexuelle généralisée en Haïti est enracinée dans des problèmes systémiques, notamment l'instabilité politique, la pauvreté, la faible gouvernance, l'inégalité omniprésente entre les sexes et l'exclusion des femmes des processus de prise de décision publique. Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes structurels pour trouver des solutions durables à la crise.

Selon les informations rapportées par les organisations internationales, entre janvier et octobre 2024, près de 4.000 cas de violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles ont été signalés en Haïti². Les services de santé locaux ont rapporté au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti une moyenne de 40 victimes de viol par jour³. Les Expertes de la Plateforme expriment leur préoccupation concernant les rapports indiquant que les femmes et les filles haïtiennes sont devenues des victimes directes de la violence armée qui affecte le pays, ainsi que des victimes de la violence sexuelle utilisée comme moyen de menace, de contrôle et de représailles par les groupes criminels. La menace constante de violence sexuelle limite également l'accès des femmes et des filles aux transports, à la scolarisation et aux soins de santé. Une grande partie de cette violence reste impunie en raison des difficultés rencontrées par la police et le système judiciaire.

Une attention particulière doit être accordée aux femmes et aux filles déplacées, aux femmes et aux filles en situation de handicap, aux jeunes filles, aux femmes âgées et aux autres groupes vulnérables qui sont confrontés à des risques accrus de violence sexuelle, d'abus et d'exploitation. Des interventions adaptées doivent être conçues pour répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques.

Suscitent également des préoccupations les rapports des autorités de la République d'Haïti et d'Amnesty International, ainsi que les allégations reçues par le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles⁴, qui indiquent des cas de violences sexuelles lors des opérations d'expulsion de femmes et de filles haïtiennes migrantes et déplacées en République dominicaine.

Face à cette extrême vulnérabilité, les Expertes de la Plateforme EDVAW qui soutiennent cette déclaration soulignent la responsabilité partagée de l'État haïtien, des pays de transit et de destination, ainsi que de la communauté internationale, pour garantir la protection, la sécurité et l'intégrité des femmes et des filles haïtiennes face à la violence sexuelle et aux autres formes de violence et de discrimination. Ces obligations sont ancrées dans des instruments internationaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará), qui reconnaît la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits humains internationaux et comme une conséquence de la discrimination systémique. En outre, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité souligne l'importance de protéger les droits des femmes et des filles touchées par les conflits et la violence généralisée, comme celle que connaît Haïti, tout en garantissant leur participation active à la consolidation de la paix et au développement durable.

Les pays de transit et de destination doivent s'abstenir de procéder à des expulsions sommaires de femmes et de filles haïtiennes, car elles violent les obligations de ces pays en vertu du droit international et régional, y compris l'obligation de non-refoulement. Dans le cas des filles haïtiennes, de telles politiques violent également le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils doivent également garantir que les femmes et les filles haïtiennes, y compris celles qui sont victimes de violence sexuelle et sexiste et qui fuient Haïti en quête de protection et de sécurité, aient accès à des procédures d'asile équitables et efficaces.

Les efforts visant à lutter contre la violence sexuelle doivent adopter une approche centrée sur les survivantes, en mettant l'accent sur leur dignité, leur sécurité et leur autonomie. Cela inclut des mécanismes de signalement confidentiels, un soutien psychosocial adapté aux contextes culturels et des programmes de réintégration à long terme.

Les Expertes de la Plateforme EDVAW appellent donc toutes les autorités concernées, tant nationales qu'internationales, à prendre des mesures immédiates et efficaces pour prévenir la violence sexuelle, garantir l'accès à la justice et à la réparation pour les femmes et les filles, et assurer leur accès aux services de protection, aux soins immédiats et au soutien psychosocial. En outre, toutes les autorités compétentes doivent renforcer la sécurité publique, former les forces de sécurité nationales et les missions de maintien de la paix à des pratiques sensibles au genre, et mettre en œuvre des actions urgentes pour

lutter contre le trafic d'armes et démanteler les groupes armés qui continuent d'utiliser la violence sexuelle comme arme de contrôle et de destruction. Les Expertes signataires insistent également sur l'urgence de renforcer les mécanismes de responsabilité afin de garantir que les auteurs de violences sexuelles soient traduits en justice. Cela inclut l'amélioration des capacités d'enquête, la protection des survivantes qui portent plainte et la lutte contre l'impunité systémique.

Les Expertes de la Plateforme exhortent également la communauté internationale à redoubler son soutien à Haïti, à travers une coopération technique et financière, afin de renforcer la capacité de l'État haïtien à faire face à cette crise. La coopération régionale entre Haïti et les pays voisins, y compris la République dominicaine, est essentielle pour relever les défis transfrontaliers tels que la traite, la violence dans des contextes migratoires et les pratiques d'expulsion. Les efforts de collaboration sont essentiels pour garantir la sécurité et la dignité des femmes et des filles haïtiennes, tant en Haïti qu'à l'étranger.

Avec détermination et engagement, nous devons travailler ensemble pour protéger les femmes et les filles haïtiennes, garantir leur sécurité et leur dignité, et mettre fin à la violence sexuelle sous toutes ses formes.

ⁱ *Les membres suivants de la Plateforme des Mécanismes d'Expertes Indépendantes sur la discrimination et la violence à l'égard des femmes (Plateforme EDVAW) ont exprimé leur soutien à cette déclaration : le Comité d'Expertes du Mécanisme de Suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) ; le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles ; le Rapporteur de la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour les droits des femmes (CIDH) ; le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) - Le GREVIO est un mécanisme de suivi doté d'un mandat régional limité à l'Europe.*

² Voir: <https://www.hrw.org/es/news/2024/11/24/haiti-escasa-capacidad-de-proteccion-ante-la-escalada-de-violencia-sexual>

³ Voir: https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/quarterly_report_on_the_human_rights_situation_in_haiti.pdf

⁴ Voir: <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=28942>